

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 22 mars 2018 à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BAILLY, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 16 mars 2018.

Présents : DOMINIQUE BAILLY, MAIRE, MARIE-CHRISTINE FILARETO, GUY DERACHE, MICHELE ABELOOS, DIDIER BAERT, LUDOVIC ROHART, ISABELLE DEREGNAUCOURT, JACQUES LEMAIRE, INGRID LEMAHIEU, ADJOINTS AU MAIRE, NELLY THIEFFRY, MARIE-JOSEE MASSON, FREDERIC SZYM CZAK, CARINE JOURDAIN, JEAN-PIERRE GUENOT, NATHALIE GABRYELEWICZ, MICHEL PIQUET, CATHY LEFEBVRE, JOCELYNE ALLUITE, ROGER VANDEVYVERE, BENOIT BRILLON, CATHERINE LECOINTRE, BERNARD DEBAILLEUL, FRANCIS LECOINTRE, MARIE-AGNES DHALLUIN ET NADINE CANTELOUP

Ont donné pouvoir : ANDRE PLUQUE A DIDIER BAERT, ANNE-SOPHIE DEBERDT A LUDOVIC ROHART, STEPHANIE LECONTE A MICHELE ABELOOS, FREDERIC DELANNOY A FREDERIC SZYM CZAK

NELLY THIEFFRY A DOMINIQUE BAILLY (POUR LES TROIS PREMIERES QUESTIONS)

Monsieur le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Madame Carine JOURDAIN et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 22 février dernier dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation au présent conseil.

Il donne la parole à M. Benoît BRILLON qui regrette ne pas avoir reçu les courriers de Jean-Luc DETAVERNIER, Président de la CCPC, relatif au contournement Est d'Orchies et au Chemin des Ponceaux. Il indique ensuite que ses propos concernant le ROB n'ont pas été repris et que ceux sur le coût des événements culturels ont été travestis. Il ajoute enfin, concernant le Musée de la Chicorée, qu'un permis de construire a été déposé depuis le 28 Décembre 2017.

M. Benoît BRILLON demande donc d'acter ces modifications et de refaire le compte rendu en ce sens. A défaut, le groupe « Orchies pour Tous » ne pourra approuver ce dernier.

M. le Maire remercie M. Benoît BRILLON pour ces propos peu constructifs. Il répond d'une part que les courriers de M. Jean-Luc DETAVERNIER sont à leur disposition en Mairie. D'autre part, il souligne qu'on ne devient pas automatiquement propriétaire lorsqu'on dépose un permis de construire et maintient qu'il n'est pas au courant d'une vente du Musée de la Chicorée et de la Maison Leroux.

M. le Maire indique que le compte rendu reprend les interventions des uns et des autres et demande à M. Benoît BRILLON d'arrêter de polémiquer et de travailler pour le bien de sa ville. Il souligne d'ailleurs que M. Benoît BRILLON n'a siégé qu'une fois au Conseil d'Administration de la SPL depuis son élection, sujet pourtant sensible pour lui.

Hormis le groupe « Orchies pour Tous » qui ne participe pas au vote,

Le compte-rendu est approuvé.

ORDRE DU JOUR

1. Modifications statutaires du SIDEN-SIAN
2. Prime annuelle des agents municipaux
3. Demande de DSIL
4. Compte de gestion 2017
5. Compte administratif 2017
6. Affectation des résultats
7. Fixation du taux des impôts locaux
8. Budget primitif 2018
9. Subventions 2018
10. Conventions avec le Stade orchésien, le BCO association, la SPL de la Pévèle, l'Ecole de musique / HMO et la SASP-BCO

M. le Maire indique qu'il a reçu, le 8 mars dernier, trois questions du groupe « Orchies Pour Tous » et leur donnera la parole en fin de séance.

MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIDEN-SIAN

M. le Maire indique que lors du comité syndical du 30 janvier 2018, le SIDEN-SIAN a souhaité préciser les dispositions de ses statuts relatives aux modalités d'un éventuel départ d'une collectivité adhérente.

Adoptées à l'unanimité, ces modifications statutaires prévoient que les biens du SIDEN-SIAN situés sur le territoire des communes concernées feront l'objet d'un versement par cette collectivité au SIDEN-SIAN pour un montant correspondant à leur valeur nette comptable, déduction faite des subventions perçues par le Syndicat pour ces biens et du solde de l'encours de la dette afférente à ces biens.

Il s'agit donc que les investissements - équipements, réseaux, etc. - qui ont été réalisés par le SIDEN-SIAN dans ces communes par endettement mais aussi par autofinancement ne puissent être cédés sans une juste compensation.

Il propose donc d'approuver les nouveaux statuts du SIDEN-SIAN.

Il précise que M. Benoît BRILLON, pourtant membre de cette assemblée, était absent à ce Comité syndical.

Le Conseil Municipal,

Après avoir voté,

APPROUVE à l'unanimité lesdits statuts.

PRIME ANNUELLE DES AGENTS MUNICIPAUX

M. le Maire indique que, conformément à la délibération du 28 novembre 1986, la prime annuelle est révisée chaque année en fonction du SMIC.

Le montant de la prime 2017 s'élevait à 1 385€ pour les agents titulaires et à 1 485€ pour les non titulaires.

Il propose de porter la prime 2018 à 1 410€ pour les titulaires et à 1 500€ pour les non titulaires.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdits montants.

-3-

DEMANDE DE DSIL

M. le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour deux opérations concernant divers travaux dans les bâtiments municipaux :

Opération 1 : travaux dans des bâtiments scolaires et périscolaires

- Changement de fenêtres à l'école maternelle : 15 282€ HT
- Création d'une pergola pour l'accès au self depuis la cour : 5 611,50€ HT

Coût de l'opération 1 : 20 893,50€ HT

Opération 2 : travaux de mise aux normes de l'ascenseur

Coût de l'opération 2 : 12 699€ HT

Le total des travaux des deux opérations est estimé à 33 592,50€ HT.

Le taux de subvention étant fixé à 40%, la subvention demandée est de 13 437€.

Pour rappel, la ville d'Orchies a obtenu une subvention DSIL :

- en 2016 de 10 391€ pour des travaux de mise aux normes des bâtiments municipaux
- en 2017 de 19 469€ pour divers travaux dans les bâtiments scolaires

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité pour solliciter ladite subvention.

Mme Nelly THIEFFRY arrive en séance, retenue auparavant au conseil d'école Jules Ferry.

COMPTE DE GESTION 2017

M. le Maire propose d'adopter le compte de gestion 2017, document établi par le comptable public et donne la parole à M. Ludovic ROHART, Adjoint aux Finances.

M. Ludovic ROHART fait un aparté, concernant le permis de construire, indiquant qu'il a répondu à la question qui lui avait été posée lors du dernier conseil en fonction de ce qu'il pouvait donner comme éléments. Il ajoute qu'aucune DIA n'a toujours pas été reçue à ce jour.

Il indique que, suite à la circulaire du Ministère des Finances, le Conseil municipal est amené à voter le compte de gestion avant le compte administratif. Le compte de gestion est un document qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires de la commune, il est émis et réalisé par le percepteur et est en adéquation avec le compte administratif.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention du groupe « Orchies pour Tous » et de Mme Nadine CANTELOUP,

ADOPTE ledit compte.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

M. le Maire nomme Ludovic ROHART, Adjoint aux Finances, président de séance durant l'examen et le vote du compte administratif 2017.

M. Ludovic ROHART rappelle la volonté de ne pas augmenter les tarifs.

Il note une augmentation des recettes notamment grâce à une hausse des effectifs du centre de loisirs et des taxes de crémation, ainsi que des droits de mutation à titre onéreux.

Les charges de personnel sont également en augmentation, en particulier du fait d'arrêts en longue maladie, la mairie étant son propre assureur.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. le Maire s'est retiré au moment du vote.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention du groupe « Orchies pour Tous » et de Mme Nadine CANTELOUP.

ADOPTE ledit compte.

-6-

AFFECTATION DES RESULTATS

M. le Maire propose d'affecter 637 299,93€ de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention du groupe « Orchies pour tous » et de Mme Nadine CANTELOUP.

APPROUVE ladite affectation.

-7-

FIXATION DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX

M. le Maire propose au Conseil municipal de reconduire les mêmes taux des impôts locaux qu'en 2017 :

- Taxe d'habitation : 23,86%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,9%

Il rappelle qu'il n'y a donc pas eu d'augmentation depuis 2011.

M. le Maire donne la parole à M. Ludovic ROHART qui souligne que les recettes de la taxe d'habitation sont en nette augmentation sur notre territoire à la fois par la revalorisation des bases locatives par l'Etat et par le dynamisme de la commune. La suppression de cette recette dynamique a fait l'objet d'une réflexion au Comité des finances locales. Ce dernier a souhaité que la part départementale de la taxe foncière sur la propriété bâtie soit reversée aux communes, ce qui permettrait de redonner du dynamisme à la fiscalité locale. Aujourd'hui ce souhait n'a pas été validé par le Gouvernement.

M. le Maire souligne qu'il s'agit d'un vrai débat politique entre l'autonomie fiscale et l'autonomie financière. Il indique qu'il est important d'avoir des recettes dynamiques et qu'il est pour l'autonomie financière des collectivités locales. Ce qui veut dire que la dotation ne doit pas être figée à l'instant où elle compense un impôt. La dotation peut être dynamique. Concernant la taxe d'habitation, le nombre de logements, de permis de construire et donc d'habitants venant s'installer sur la commune doit être pris en compte et la dotation financière doit aller en ce sens. Aujourd'hui ce n'est pas le cas. Il faudrait une véritable révolution fiscale des impôts locaux.

M. Ludovic ROHART souligne que la taxe d'habitation de la ville d'Orchies est en deça de la moyenne du Douaisis (29%) et nationale (25%).

M. le Maire précise que même si le taux de la taxe d'habitation est anormalement bas à Orchies, en termes de solidarité c'est le budget national qui doit permettre aux collectivités de vivre en fonction du dynamisme des communes. En tant qu'élu, voter des taux en hausse n'a jamais été sa priorité et c'est pour cela qu'il est pour l'autonomie financière.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité lesdits taux.

-8-

BUDGET PRIMITIF 2018

M. le Maire laisse M. Ludovic ROHART, Adjoint aux Finances, le présenter.

M. Ludovic ROHART indique que le budget communal est l'acte fondamental de la gestion d'une collectivité. C'est un acte de prévision et d'autorisation. Il précise les trois principes légaux dans la réalisation de ce budget : la transparence, la prudence et l'impartialité ainsi que la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la stabilité fiscale, la volonté d'accompagner les associations et la poursuite des investissements.

Il souligne que la baisse des charges du personnel s'explique notamment par la décision conforme à celle des parents d'élèves du retour à la semaine de quatre jours d'école et la suppression des Temps d'Activités Périscolaires. Il précise que les personnels titulaires et en CDI seront reclassés mais que les 14 CDD ne seront pas renouvelés.

Il indique, concernant la place, que parallèlement à la création d'une cinquantaine de places de stationnement, la municipalité a la volonté d'acquérir deux hangars (rue Louis Wattrelot et rue Albert Poutrain) dans le but de créer des places de stationnement supplémentaires.

M. le Maire ajoute que dans un contexte particulier il faut maîtriser la dépense de fonctionnement, accompagner la vie citoyenne et continuer à investir, ce qui est le cas avec ce budget 2018. Il souligne que les associations ont un rôle majeur dans la vie citoyenne. Certaines communes ont décidé de baisser les subventions aux associations. A Orchies, non.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui souhaite faire quelques remarques d'ordre général et indique qu'elle s'abstiendra au vote. Elle souligne d'abord que le budget est fait avec sérieux mais qu'il est en baisse ces dernières années et propose de demander au Gouvernement d'apporter son aide. Elle propose ensuite de fêter les 50 ans de Mai 68 par un événement tel qu'une exposition. Elle indique aussi, concernant le projet de mise en place de nouvelles caméras de vidéo protection, qu'il n'y a rien de mieux que l'humain d'abord et que l'argent pourrait servir à autre chose. Elle ajoute enfin que le bégainage intergénérationnel, synonyme de solidarité, est une chose positive. Enfin, elle se demande comment fait l'adjoint aux Finances pour boucler le budget.

M. le Maire lui répond que l'adjoint aux Finances est talentueux. Il lui propose aussi de lancer ensembles des pavés de la place quand les travaux auront commencé.

M. Francis LECOINTRE indique qu'il n'a pas grand-chose à dire en fonctionnement et souligne que les charges sont maîtrisées. Il estime qu'il sera difficile de trouver de nouvelles marges de manœuvre concernant les charges de personnel. Il note la nécessité d'un emprunt de 350 000€ pour financer les investissements alors que tous ceux annoncés en 2017 n'ont pas été réalisés, 200 000€ ayant disparu. Il propose de réfléchir à l'externalisation pour certaines tâches.

M. Ludovic ROHART indique que faire le choix de réduire les charges de personnel en ne remplaçant pas les départs en retraite par exemple nuirait à la qualité du service public. IL souligne qu'Orchies a un taux de masse salariale (51%) inférieur à la moyenne des communes de sa strate. Emprunter 350 000€ pour investir 800 000€ ne lui semble pas si mal.

M. le Maire ajoute que l'externalisation n'est pas toujours intéressante, comme l'a montré l'exemple des agents d'entretien à la SPL. Il estime qu'il faut savoir s'adapter. Cependant, certains recrutements sont contraints, par exemple au service des passeports.

Mme Nelly THIEFFRY est fière de participer à une majorité de gauche qui ne participe pas à la casse du service public.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention du groupe « Orchies pour tous » et de Mme Nadine CANTELOUP.

ADOPTE ledit budget.

SUBVENTIONS 2018

M. le Maire propose de voter l'ensemble des subventions aux associations et clubs sportifs pour 2018, ainsi qu'à la SPL de la Pévèle.

Il donne la parole à M. Ludovic ROHART qui indique que la commune, en plus du montant des subventions, leur apporte un certain nombre d'aides telles que la mise à disposition de locaux et de personnel. Il souligne la volonté de la commune de ne baisser aucunes subventions et même de les augmenter pour certaines d'entre elles.

Mme Nadine CANTELOUP demande des précisions concernant de nouvelles associations : les Amnésias, les Anges Timéo, Clélialine, Partage et solidarité et Partageons Orchies.

M. Ludovic ROHART lui répond que ces associations concernant respectivement des majorettes, des aides aux familles, la lutte contre le cancer du sein, des actions solidaires et l'organisation de manifestations à Orchies, par exemple sportives.

M. le Maire précise que les conseillers municipaux, membres d'un organisme subventionné, ne prennent pas part au vote :

- Marie-Christine FILARETO, Présidente de la SPL de la Pévèle
- Guy DERACHE, Président d'Aytimoun-Yo France
- Didier BAERT, Président du Comité de braderie
- Nelly THIEFFRY, Présidente de l'Amicale laïque
- Ludovic ROHART, Président du BCO Association
- Isabelle DEREGNAUCOURT, Présidente des Alyzées
- Jacques LEMAIRE, Président de l'Equipage
- Frédéric SZYMCZAK, Président de l'UCAO et de la SASP-BCO
- Jean-Pierre GUENOT, Restaurants du Cœur et Président de « Partage et Solidarité »
- Nathalie GABRYELEWICZ, Présidente de la GVF
- Cathy LEFEBVRE, Présidente de No Limit Security
- Frédéric DELANNOY, Sous-chef de l'HMO

- Roger VANDEVYVERE pour l'Association Nationale des Anciens Parachutistes

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité lesdites subventions.

-10-

CONVENTIONS AVEC LE STADE ORCHESIEN, LE BCO ASSOCIATION, LA SPL DE LA PEVELE, L'ECOLE DE MUSIQUE/HMO ET LA SASP-BCO

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver des conventions avec les organismes bénéficiant d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €, soit :

- la SASP-BCO : 200 000€
- l'école de musique & Harmonie municipale : 103 000€
- le BCO Association : 80 000€
- la SPL de la Pévèle : 40 000€
- le Stade Orchésien : 31 000€

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdites conventions.

M. le Maire fait un aparté et donne la parole à M. Jean-Pierre GUENOT qui souligne une nette augmentation de la fréquentation des centres de loisirs. Une augmentation de 15% pour la première semaine des vacances d'hiver et 26% pour la seconde. Même augmentation pour les vacances de la Toussaint et celles de la période estivale 2017. Les centres de loisirs font d'ailleurs travailler 54 personnes pendant la période estivale. Trois nouveaux sites seront proposés pour cet été : Dunkerque, Durbuy dans les Ardennes belges et Ambleteuse.

M. le Maire indique aussi que suite à la démission du Maire de Beuvry-la-Forêt, la recomposition du conseil communautaire va avoir lieu avec un passage de 59 à 52 conseillers. L'hypothèse est de supprimer un conseiller aux communes qui en ont le plus. Une deuxième hypothèse est de retirer deux conseillers à Orchies puisque la commune aurait trop de pouvoir à la CCPC comme cela a été évoqué lors de certains conseils municipaux.

Il annonce qu'il a été décidé de ne pas présenter cette délibération et de laisser la logique communautaire s'appliquer.

QUESTIONS D'ORCHIES POUR TOUS

M. le Maire donne la parole au groupe « Orchies Pour Tous ».

M. Bernard DEBAILLEUL :

Question 1 : « Concernant les dépôts sauvages au niveau de l'ancienne voie ferrée, avez-vous eu auprès du Président de l'Association Foncière de Remembrement, les informations demandées lors du dernier Conseil Municipal, à savoir le nom de l'entreprise, le coût de l'enlèvement, qui supporte cette dépense et la provenance des gravats ? »

M. Ludovic ROHART répond que l'AFR avait fait le choix de requalifier en carrière cette parcelle. M. Michel PIQUET, M. Olivier MASSE, agriculteur et membre de l'AFR, et l'entreprise Hennegraeve se sont rendus sur place et ont constaté l'absence de déchets dit toxiques sur le site. L'entreprise a procédé à un enfouissement des déchets de façon gracieuse, d'où l'absence de facture.

M. Michel PIQUET confirme qu'il n'y a plus trace de ce dépôt. IL constate avec regret ce type de dépôts sauvages. A chaque fois, les responsables sont recherchés mais la commune a rarement connaissance de leurs auteurs.

M. Bernard DEBAILLEUL affirme que la présence d'amiante est avérée dans des tuiles eternit. Devant ces imprécisions, il est de son devoir de questionner les autorités compétentes car il en va de notre santé.

M. le Maire propose à M. Bernard DEBAILLEUL de rencontrer M. Olivier MASSE et la Société Hennegraeve, accompagnés de M. Ludovic ROHART et M. Michel PIQUET.

M. Benoît BRILLON estime que ce sujet est assez grave. C'est pourquoi le groupe « Orchies pour tous » fait son travail d'élus.

Mme Catherine LECOINTRE :

Question 2 : « Pouvez-vous nous communiquer les comptes rendus des bureaux municipaux ? »

M. le Maire répond affirmativement à cette question.

M. Francis LECOINTRE :

Question 3 : « *Pouvez-vous nous fournir les comptes d'exploitation et le rapport d'activité du BCO ?* »

M. Frédéric SZYMCZAK répond que les comptes du club sont certifiés par un commissaire aux comptes en général début septembre et disponibles sur Infogreffe courant octobre.

M. le Maire indique que les comptes sont transparents. Le Président de la CCPC a d'ailleurs également ces informations. Il estime qu'il revient à la commune d'aider le club dans cette phase délicate. Pour lui, il est anormal que la CCPC ne verse que 100 000€ quand la Ville doit passer à 200 000€ alors que le budget de la CCPC est plus important et que le développement économique est une compétence communautaire. Il relève par exemple que les recettes du Mc DO augmentent de 30% les soirs de match.

La séance est levée à 21h45.

	SIGNATURE
Dominique BAILLY	
Marie-Christine FILARETO	
Guy DERACHE	
Michèle ABELOOS	
Didier BAERT	
Nelly THIEFFRY	
Ludovic ROHART	
Isabelle DEREIGNAUCOURT	
Jacques LEMAIRE	
Ingrid LEMAHIEU	
Marie-Josée MASSON	

Frédéric SZYMCZAK	
Carine JOURDAIN	
Jean-Pierre GUENOT	
Nathalie GABRYELEWICZ	
Michel PIQUET	
Cathy LEFEBVRE	
Joselyne ALLUITE	
Roger VANDEVYVERE	
Benoit BRILLON	
Catherine LECOINTRE	
Bernard DEBAILLEUL	
Francis LECOINTRE	
Marie-Agnès DHALLUIN	
Nadine CANTELOUP	
André PLUQUE (Procuration à Didier BAERT)	
Anne-Sophie DEBERDT (Procuration à Ludovic ROHART)	
Stéphanie LECONTE (Procuration à Michèle ABELOOS)	
Frédéric DELANNOY (Procuration à Frédéric SZYMCZAK)	